



Nombre de Conseillers
- en exercice : 28
- présents : 22
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2026/007

L'an deux mille vingt-six et le 20 janvier 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Pierre CABOS à Patrice ABADIE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLO.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Avance de subvention aux associations

Trois associations demandent l'attribution d'une avance de subvention pour l'année 2026.

La règle pour cette attribution est que le conseil municipal peut attribuer au maximum 30 % du montant attribué l'année N-1

Il convient de délibérer pour les trois montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025	MONTANT AVANCE 2026
CAL	110 000€	33 000€
Les mercredis du ski	6 000 €	1 800 €
Société musicale du plateau	44 500 €	13 350 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20260128-2026-007-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

AUTORISE

- Les avances de subvention pour les associations susnommées pour l'année 2026.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 28 janvier 2026